

AVIS IMPORTANT

Le SOUMISSIONNAIRE doit, pour rendre sa soumission conforme, compléter le Formulaire de Soumission aux endroits appropriés, le retourner dans son intégralité en plus de compléter et joindre tout autre document requis en annexe. Tout document du SOUMISSIONNAIRE qui n'est pas requis par l'ORGANISME PUBLIC est réputé ne pas faire partie de la Soumission.

APPEL D'OFFRES - CONSTRUCTION

FORMULAIRE DE SOUMISSION

NO 21-049

**Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés – École secondaire
Félix-Leclerc**

(Travaux de construction uniquement)

Nom du Soumissionnaire

(_____)



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	5
0.00 INTERPRÉTATION	6
1.00 SOUMISSION	6
2.00 PRIX PROPOSÉ	6
2.01 Prix de base	6
2.02 Ajustement	6
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT	6
4.00 SÛRETÉS	6
4.01 Garantie de soumission	6
4.02 Garantie d'exécution et des obligations.....	6
5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	7
6.00 ATTESTATIONS DE L'ORGANISME PUBLIC	7
7.00 ATTESTATIONS DU SOUMISSIONNAIRE/FOURNISSEUR.....	7
8.00 OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S).....	7
9.00 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME PUBLIC.....	8
10.00 OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE/FOURNISSEUR	8
11.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	8
12.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	8
13.00 RETRAIT DE LA SOUMISSION.....	8
14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	8
15.00 DURÉE.....	8
16.00 PORTÉE	8

LISTE DES ANNEXES

Note: Les annexes sont numérotées en fonction de la clause à laquelle elles se rapportent.

	PAGE
ANNEXE 2.00 - BORDEREAU DE PRIX	10
ANNEXE 4.01 A - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION.....	12
ANNEXE 4.01 B - LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE	13
ANNEXE 7.00 - ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE.....	15
ANNEXE 7.00 - ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC	19
ANNEXE 7.00 - COPIE DES LICENCES ET PERMIS	20
ANNEXE 7.00 - EXTRAIT DE RÉOLUTION.....	21
ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP	22

FORMULAIRE DE SOUMISSION se rapportant à l'Appel d'Offres n° 21-049.

PRÉSENTÉ PAR :

Nom de l'entreprise soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Site internet : _____

Numéro d'entreprise (NEQ): _____

Numéros:

- TPS/TVH: _____

- TVQ: _____

STATUT JURIDIQUE

<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle		
<input type="checkbox"/> Société en nom collectif		
<input type="checkbox"/> Société en commandite		
<input type="checkbox"/> Société en participation (Coentreprise ou regroupement) (Joindre <u>obligatoirement</u> la liste des membres)		
<input type="checkbox"/> Société par actions	<input type="checkbox"/> Régime fédéral	
	<input type="checkbox"/> Régime provincial	<input type="checkbox"/> Québec
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	

Nom du représentant : _____

Titre : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

CI-APRÈS DÉNOMMÉ, LE «SOUMISSIONNAIRE»

Référence de vérification:

Coordonnées complètes de deux ou trois entreprises et/ou clients ayant une place d'affaires dans la province de Québec avec lesquels le soumissionnaire a déjà contracté par le passé.

1

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Adresse électronique: _____

Nom du contact: _____

2

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Adresse électronique: _____

Nom du contact: _____

3

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Adresse électronique: _____

Nom du contact: _____

PRÉAMBULE

Le SOUMISSIONNAIRE déclare ce qui suit :

- A) il a pris connaissance de l'Appel d'Offres émis par l'ORGANISME PUBLIC;
- B) en réponse à cet Appel d'Offres, il soumet la Soumission qui suit.

0.00 INTERPRÉTATION

Sous réserve des adaptations nécessaires, les dispositions d'interprétation du Formulaire de Soumission sont les mêmes que celles qui apparaissent aux parties 0.00 des Documents d'Appel d'Offres.

1.00 SOUMISSION

En réponse à la demande de propositions faite sur SEAO de la part de l'ORGANISME PUBLIC dans le cadre de l'appel d'offres no 21-049, le SOUMISSIONNAIRE dépose par la présente son offre de contracter à l'intention de l'ORGANISME PUBLIC, conforme à ses exigences, contenant tous les éléments d'information demandés par ce dernier visant à compléter le Contrat étant entendu que, sur acceptation de celle-ci par l'ORGANISME PUBLIC, les deux PARTIES deviennent liées par ce dernier sans autre avis ni formalité.

2.00 PRIX PROPOSÉ**2.01 Prix de base**

Le SOUMISSIONNAIRE déclare avoir pris connaissance du Devis ainsi que tout Addenda s'y rapportant et être en mesure d'établir à la lumière de son contenu un prix pour les Travaux recherchés, lequel prix prend en compte les inclusions indiquées dans les Documents d'Appel d'Offres. Le prix proposé à l'ORGANISME PUBLIC est présenté dans le Bordereau de Prix reproduit à l'annexe 2.00 des présentes.

2.02 Ajustement

Le SOUMISSIONNAIRE reconnaît et accepte que le(s) prix énoncé(s) est(sont) toutefois sujet(s) aux ajustements indiqués dans le Contrat.

3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des modalités de paiement indiquées aux parties 3.00 des Documents d'Appels d'Offres et s'en déclare satisfait.

4.00 SÛRETÉS**4.01 Garantie de soumission**

Tel que requis par les Documents d'Appel d'Offres, nous joignons la garantie de soumission suivante :

- Chèque certifié
- Mandat-poste
- Traite bancaire
- Cautionnement de soumission (Annexe 4.01 A)
- Lettre de garantie irrévocable (Annexe 4.01 B)

4.02 Garantie d'exécution et des obligations

Tel que requis par les Documents d'Appel d'Offres, nous nous engageons à fournir à l'ORGANISME PUBLIC une garantie d'exécution et des obligations de l'ENTREPRENEUR pour gages, matériaux et services conformément aux exigences de la partie 4.00 des Documents d'Appels d'Offres.

5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations réciproques indiquées aux parties 5.00 des Documents d'Appel d'offres et s'en déclare satisfait.

6.00 ATTESTATIONS DE L'ORGANISME PUBLIC

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations de l'ORGANISME PUBLIC indiquées aux parties 6.00 des Documents d'Appel d'offres et s'en déclare satisfait.

7.00 ATTESTATIONS DU SOUMISSIONNAIRE/FOURNISSEUR

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations du SOUMISSIONNAIRE/ENTREPRENEUR indiquées aux parties 7.00 des Documents d'Appel d'Offres et déclare celles-ci exactes. Il produit en annexe des présentes, tel qu'exigé par les Documents d'Appel d'Offres, les documents suivants dont il atteste de l'exactitude, à savoir:

- a) le formulaire «Bordereau de Prix»;
- b) la garantie de soumission;
- c) le formulaire «Attestation relative à la Probité du Soumissionnaire »;
- d) l'attestation de Revenu Québec, s'il a un établissement au Québec;
- e) copie de toutes les licences requises qu'il détient en vertu de la *Loi sur le bâtiment*;
- f) l'extrait de résolution ou tout autre résolution reprenant substantiellement les termes et conditions dudit extrait de résolution;
- g) l'autorisation de l'AMF le cas échéant;

De plus, le SOUMISSIONNAIRE déclare avoir pris connaissance des Plans et Devis et obtenu les renseignements nécessaires sur l'état de l'emplacement où doivent s'exécuter les Travaux dont il reconnaît la suffisance afin d'établir avec précision le prix proposé au sein du Bordereau de Prix.

8.00 OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S)

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations réciproques indiquées aux parties 8.00 des Documents d'Appels d'Offres et s'en déclare satisfait en plus de s'engager à les respecter.

9.00 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME PUBLIC

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations de l'ORGANISME PUBLIC indiquées aux parties 9.00 des Documents d'Appels d'Offres et s'en déclare satisfait.

10.00 OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE/FOURNISSEUR

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations du SOUMISSIONNAIRE/ENTREPRENEUR indiquées aux parties 10.00 des Documents d'Appels d'Offres qu'il s'engage à respecter.

11.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des dispositions particulières indiquées aux Documents d'Appels d'Offres et s'en déclare satisfait en plus de s'engager à les respecter.

12.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des dispositions générales indiquées aux parties 12.00 des Documents d'Appels d'Offres et s'en déclare satisfait en plus de s'engager à les respecter.

13.00 RETRAIT DE LA SOUMISSION

Le SOUMISSIONNAIRE reconnaît que sa Soumission constitue, à compter de l'ouverture des Soumissions, une offre irrévocable de contracter et qu'il ne peut plus retirer celle-ci. Si sa Soumission est acceptée et qu'il refuse d'honorer ses obligations en vertu du Contrat, l'ORGANISME PUBLIC peut, outre l'encaissement ou l'exécution de toute garantie consentie par le SOUMISSIONNAIRE, lui réclamer des dommages-intérêts.

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

La Soumission entre en vigueur à compter de son dépôt au lieu ainsi qu'à la date indiqués dans les Documents d'Appel d'Offres.

15.00 DURÉE

La Soumission demeure en vigueur pour la période indiquée dans les Documents d'Appel d'Offres et sous réserve des modalités de prolongation de la durée de validité des Soumissions qui y sont prévues.

16.00 PORTÉE

La Soumission constitue une acceptation formelle du Contrat par le SOUMISSIONNAIRE, sujet aux éléments qu'elle contient visant à compléter ce dernier lorsque requis, étant entendu qu'une fois acceptée par l'ORGANISME PUBLIC, elle devient partie du Contrat auquel le SOUMISSIONNAIRE adhère, sans réserve, à toutes fins que de droit.

DISPOSITIF DE SIGNATURE

EN FOI DE QUOI, LE SOUMISSIONNAIRE, PAR L'ENTREMISE DE SON REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ, A SIGNÉ CETTE SOUMISSION POUR FIN DE CONFORMITÉ DE CELLE-CI ET EN GUISE D'ADHÉSION AU CONTRAT, À, CE ...E JOUR DE 20... .

LE SOUMISSIONNAIRE

Par : _____
(Signature)

(Nom en lettres moulées)

(Fonction en lettres moulées)

IMPORTANT

L'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une Soumission.

ANNEXE 2.00 - BORDEREAU DE PRIX

- **Titre** : Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés – École secondaire Félix-Leclerc
- **Numéro** : 21-049

LE SOUMISSIONNAIRE S'ENGAGE À EXÉCUTER LES TRAVAUX EXIGÉS DANS LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE TOUS CEUX QUI , BIEN QUE NON SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉS, SONT REQUIS CONFORMÉMENT À L'ESPRIT DES PLANS ET DEVIS POUR LE MONTANT TOTAL FORFAITAIRE, **EXCLUANT LES TAXES APPLICABLES**, DE :

(en lettres)	(en chiffres)
--------------	---------------

TPS ET TVQ (à titre informatif)

SI L'APPEL D'OFFRES NE PRÉCISE PAS QUE LE GESTIONNAIRE DE PROJET EST EXEMPT DE LA TPS ET DE LA TVQ, LE SOUMISSIONNAIRE CALCULE ET INSCRIT CI-DESSOUS LES MONTANTS DE TPS ET DE TVQ DÉCOULANT DU PRIX DE SA SOUMISSION INDIQUÉ CI-DESSUS.

MONTANT DE TPS (en chiffre seulement) : _____ \$
 MONTANT DE TVQ (en chiffre seulement) : _____ \$

LES MONTANTS DE TPS ET DE TVQ CI-DESSUS INDIQUÉS NE FONT PAS PARTIE DU PRIX DE LA SOUMISSION. TOUTE ERREUR DE CALCUL DE CES MONTANTS PEUT ÊTRE CORRIGÉS SI NÉCESSAIRE, POUR LA PRÉPARATION DU CONTRAT.

EN FOI DE QUOI, LE SOUMISSIONNAIRE PAR SON REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ A SIGNÉ LES PRÉSENTES À, CE ...^E JOUR DE 20....

LE SOUMISSIONNAIRE

Par:
 (Signature)

.....
 (Nom en lettres moulées)

.....
 (Fonction)

IMPORTANT

Lorsque l'adjudication du Contrat implique une évaluation de la qualité, cette annexe doit être détachée du Formulaire de Soumission et déposée dans une enveloppe distincte de celle portant le Formulaire de Soumission.

ANNEXE 4.01 A - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

a) La (nom de la caution), dont le principal établissement est situé à ...
 , ici
 représentée par , dûment autorisé(e), (ci-après appelée la
 Caution), après avoir pris connaissance de la soumission devant être présentée au plus tard
 le au/à Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, ci-après appelé
 l'Organisme public , par (nom de l'entrepreneur), dont le
 principal établissement est situé à
 , ici représenté(e) par
 , dûment autorisé(e), (ci-après appelé l'Entrepreneur),

pour l'exécution *Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés*

se porte caution de l'Entrepreneur, envers l'Organisme public, aux conditions suivantes :

La Caution, au cas de défaut de l'Entrepreneur de signer un contrat conforme à sa soumission ou de son défaut de fournir les garanties et autres documents requis, le cas échéant, dans les 15 jours de la date d'acceptation de sa soumission, s'oblige à payer à l'Organisme public une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la soumission qui avait été acceptée et celui de la soumission subséquemment acceptée par l'Organisme public, sa responsabilité étant limitée, tel que prévu dans les documents d'appel d'offres, soit DIX POUR CENT (10%) du prix total proposé dans sa Soumission.

- b) L'Entrepreneur dont la soumission a été acceptée devra être avisé de l'acceptation de sa soumission avant l'expiration de la période de validité des soumissions ou de tout autre délai convenu entre l'Organisme public et l'Entrepreneur, sans quoi la présente obligation est nulle et sans effet.
- c) Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.
- d) La Caution renonce au bénéfice de discussion et de division.
- e) L'Entrepreneur intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et de nul effet.

EN FOI DE QUOI, LA CAUTION ET LE SOUMISSIONNAIRE PAR LEURS REPRÉSENTANTS DÛMENT AUTORISÉS, ONT SIGNÉ LES PRÉSENTES À, CE ...^E JOUR DE 20... .

 Témoin

 Témoin

CAUTION
 Par : _____

ENTREPRENEUR
 Par : _____

ANNEXE 4.01 B - LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE

Bénéficiaire	N° de Projet:
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	089145730
Adresse du bénéficiaire	N° de l'appel d'offres:
1100, boul. de la Côte-Vertu Saint-Laurent, (Québec) H4L 4V1	21-049
Objet	Identification de l'appel d'offres:
	Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés – École secondaire Félix-Leclerc
Nom de l'ENTREPRENEUR SOUMISSIONNAIRE	
Adresse de l'ENTREPRENEUR	

Nom de l'Entrepreneur soumissionnaire : _____

Adresse : _____

 Identification sommaire de l'appel d'offres : Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés – École secondaire Félix-Leclerc - N° 089145730
 (Nom et N° de projet)

 La _____
 (Nom de l'institution financière et succursale)

Ici représenté par _____ dûment autorisé(e), garantit, de façon irrévocable, le paiement des sommes qui vous seront dues par l'Entrepreneur soumissionnaire ci-haut mentionné advenant le défaut de ce dernier de signer un contrat conforme à sa soumission ou de fournir les garanties requises dans les jours de la date de l'avis de l'acceptation de sa soumission.

Les deux seules conditions pour que la présente garantie soit réalisable sont : soit le défaut de signer un contrat conformément à la soumission, soit le défaut de produire les garanties requises.

Après réception d'une demande écrite de paiement, dans laquelle la date d'ouverture des soumissions devra être mentionnée,

 (Nom de l'institution financière)

s'engage à acquitter ces sommes; toutefois, en aucun cas, l'engagement total de

 (Nom de l'institution financière)

 en vertu des présentes, ne devra dépasser la somme de _____ DOLLARS
 (_____ \$).

La présente garantie demeurera en vigueur pendant la période de validité des soumissions prévue aux documents d'appel d'offres et toute demande de paiement, en vertu de la présente garantie, devra parvenir à

(Nom de l'institution financière)

au plus tard dans les QUINZE (15) jours suivant l'expiration de ladite période de validité des soumissions.

Le paiement est exigible à la simple demande de paiement adressée à l'institution financière par le bénéficiaire.

(Nom de l'institution financière)

(Adresse)

Date

Nom du signataire en lettres moulées

Signature

ANNEXE 7.00 - ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Titre : Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés –
École secondaire Félix-Leclerc
Numéro : 21-049

Je, soussigné(e), _____,
(nom et titre de la personne autorisée par le soumissionnaire)
en présentant à l'ORGANISME PUBLIC la Soumission ci-jointe (ci-après appelée la « Soumission »),
atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards,
au nom de _____,
(nom du soumissionnaire)
(ci-après appelé le « SOUMISSIONNAIRE »).

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends la présente attestation.
2. Je sais que la Soumission sera rejetée si les déclarations contenues à la présente attestation ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
3. Je reconnais que la présente attestation peut être utilisée à des fins judiciaires.
4. Je suis autorisé(e) par le SOUMISSIONNAIRE à signer la présente attestation.
5. La ou les personnes, selon le cas, dont le nom apparaît sur la Soumission, a ou ont été autorisée(s) par le SOUMISSIONNAIRE à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la Soumission en son nom.
6. Aux fins de la présente attestation et de la Soumission, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de toute société de personnes ou de toute personne, autre que le SOUMISSIONNAIRE, liée ou non, au sens du deuxième alinéa du point 9, à celui-ci :
 - a) qui a été invitée à présenter une soumission;
 - b) qui pourrait éventuellement présenter une Soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience.
7. Le SOUMISSIONNAIRE a établi la présente soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. (1985), chapitre C-34), notamment quant :
 - aux prix;
 - aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix;
 - à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une soumission;
 - à la présentation d'une soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de

l'Appel d'Offres.

8. Sauf en ce qui concerne la conclusion éventuelle d'un sous-contrat, les modalités de la Soumission n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le SOUMISSIONNAIRE, directement ou indirectement, à un concurrent avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions, à moins d'être requis de le faire par la loi.
9. Veuillez cocher l'une des trois options suivantes :
- Ni le SOUMISSIONNAIRE, ni une personne liée à celui-ci n'ont été déclarés coupables dans les cinq (5) années précédant la date de présentation de la Soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction prévu(e) :
- aux articles 119 à 125 et aux articles 132, 136, 220, 221, 236, 334, 336, 337, 346, 347, 362, 366, 368, 375, 380, 382, 382.1, 388, 397, 398, 422, 426, 462.31, 463 à 465* et 467.11 à 467.13 du *Code criminel* (L.R.C. 1985, chapitre C-46);
 - aux articles 45, 46 et 47 de la *Loi sur la concurrence* relativement à un appel d'offres public ou à un contrat d'une administration publique au Canada;
 - à l'article 3 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (L.C. 1998, chapitre 34);
 - aux articles 5, 6 et 7 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L.C. 1996, chapitre 19);
 - aux articles 60.1, 60.2, 62, 62.0.1, 62.1, 68, 68.0.1 et 71.3.2 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6.002);
 - à l'article 44 de la *Loi concernant la taxe sur les carburants* (RLRQ, chapitre T-1);
 - aux articles 239 (1) a) à 239 (1) e), 239 (1.1), 239 (2.1), 239 (2.2) a), 239 (2.2) b), 239 (2.21) et 239 (2.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), chapitre 1, 5^e supplément);
 - aux articles 327 (1) a) à 327 (1) e) de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), ch. E-15);
 - à l'article 46.2 3^o de la *Loi sur les institutions de dépôts et de la protection des dépôts* (RLRQ, chapitre I-13.2.2);
 - à l'article 515 4^o de la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, chapitre A-32.1);
 - aux articles 27.5, 27.6, 27.11 et 27.13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);
 - à l'article 605 de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (RLRQ, chapitre C-67.3);
 - aux articles 16 avec 485 et 469.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2);
 - aux articles 610 2^o à 610 4^o et 610.1 2^o de la *Loi sur les élections et les référendums dans les*

municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

- aux articles 219.8 2° à 219.8 4° de la *Loi sur les élections scolaires* (RLRQ, chapitre E-2.3);
 - aux articles 564.1 1°, 564.1 2° et 564.2 de la *Loi électorale* (RLRQ, chapitre E-3.3);
 - à l'article 66 1° de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (RLRQ, chapitre E-12.000001);
 - aux articles 65 avec 160, 144, 145.1, 148 6°, 150 et 151 de la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01);
 - aux articles 84, 111.1 et 122 4° de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20);
 - à l'article 356 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (RLRQ, chapitre S-29.01);
 - aux articles 160 avec 202, 187, 188, 189.1, 190, 195 6°, 195.2, 196, 197 et 199.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre V-1.1);
 - à l'article 45.1 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r.2) concernant une violation des articles 37.4 et 37.5 de ce règlement;
 - à l'article 58.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r.4) concernant une violation des articles 50.4 et 50.5 de ce règlement;
 - à l'article 58.1 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r.5) concernant une violation des articles 40.6 et 40.7 de ce règlement;
 - à l'article 83 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-65.1, r.5.1) concernant une violation des articles 65 et 66 de ce règlement;
 - à l'article 10 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r.1.1) concernant une violation des articles 7 et 8 de ce règlement;
 - à l'article 10 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* (RLRQ, chapitre C-19, r.3) concernant une violation des articles 7 et 8 de ce règlement.
- ayant été déclaré coupable d'un tel acte criminel ou d'une telle infraction, le SOUMISSIONNAIRE ou une personne qui lui est liée, en a obtenu la réhabilitation ou le pardon.
- malgré que le SOUMISSIONNAIRE ou une personne qui lui est liée ait été déclaré coupable d'un tel

acte criminel ou d'une telle infraction, une autorisation de contracter a été délivrée au SOUMISSIONNAIRE ou l'autorisation de contracter que celui-ci détient n'a pas été révoquée.

- Aux fins de la présente attestation, les articles 463 à 465 du *Code criminel* s'appliquent uniquement à l'égard des actes criminels et des infractions mentionnés ci-dessus.

Pour l'application de la présente attestation, on entend par personne liée : lorsque le SOUMISSIONNAIRE est une personne morale, un de ses administrateurs et, le cas échéant, un de ses autres dirigeants, de même que la personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 50 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances rattachés aux actions de la personne morale, et lorsque le SOUMISSIONNAIRE est une société en nom collectif, en commandite ou en participation, un de ses associés et, le cas échéant, un de ses autres dirigeants. L'infraction commise par un administrateur, un associé ou un des autres dirigeants du SOUMISSIONNAIRE doit l'avoir été dans le cadre de l'exercice des fonctions de cette personne au sein du SOUMISSIONNAIRE.

Je reconnais ce qui suit :

10. Si l'ORGANISME PUBLIC découvre, malgré la présente attestation, qu'il y a eu déclaration de culpabilité à l'égard d'un acte criminel ou d'une infraction mentionné(e) au point 9, le contrat qui pourrait avoir été accordé au SOUMISSIONNAIRE dans l'ignorance de ce fait pourra être résilié et des poursuites en dommages-intérêts pourront être intentées contre le SOUMISSIONNAIRE et quiconque en sera partie.

Dans l'éventualité où le SOUMISSIONNAIRE ou une personne qui lui est liée serait déclaré(e) coupable d'un acte criminel ou d'une infraction mentionné(e) au point 9 en cours d'exécution du contrat, le contrat pourra être résilié par l'ORGANISME PUBLIC.

Et j'ai signé :

Date

Signature

ANNEXE 7.00 - ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

ANNEXE 7.00 - COPIE DES LICENCES ET PERMIS

ANNEXE 7.00 - EXTRAIT DE RÉOLUTION**EXTRAIT DE RÉOLUTION**

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société intervienne à l'appel d'offres no 21-049, se rapportant à l'exécution Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés .

QUE M. [ou Mme] (*indiquer le nom*), (*indiquer la fonction*), soit autorisé(e) par la présente à signer, pour et au nom de cette dernière, la Soumission et, s'il y a lieu, les ententes à intervenir suite à cet Appel d'Offres ainsi que tout document accessoire, nécessaire ou utile, afin de donner suite à la présente résolution.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle d'une résolution adoptée par l'administrateur unique [ou les administrateurs] de, en date du 20..., conformément à la Loi, aux documents constitutifs et aux règlements régissant celle-ci, cette résolution étant présentement en vigueur pour n'avoir été ni amendée, abrogée ou modifiée de quelque manière depuis son adoption.

DATÉE CE 20...

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP